



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/279

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 14 juin 2023 de l'entreprise BMS sise 50 route de Cuers à – 83390 – PIRREFEU représentée par Monsieur BIZOUERME Yann, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue de l'Église,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule devant le porche place des Armistices afin de procéder à des travaux au n° 03 rue de l'Église pour le compte de Madame GUEHO, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pendant la durée des opérations, la rue de l'Église sera ponctuellement fermée à circulation.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du mercredi 21 juin au mercredi 28 juin 2023 inclus, excepté le samedi et le dimanche.

Article 4 :

La signalisation réglementaire (barrières et affiches) sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par le pétitionnaire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 14 juin 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

